

CAUSERIE

LES BOUILLEURS DE CRU ET LE FISC

Les bouilleurs de cru ont une bien mauvaise presse. On les somme de renoncer à un privilège séculaire, à une immunité fiscale que des expériences malheureuses ont essayé d'entamer. Je ne m'arrêterai pas aux considérations diverses sous lesquelles on a essayé d'ensevelir le privilège : on a crié et on crie : « Haro sur les bouilleurs de cru ! » pour une foule de raisons dont la plupart sont constatables. Mais je voudrais aujourd'hui envisager — si j'ose dire — le côté financier de la question.

Chaque fois qu'un ministre des finances est embarrassé, que le budget est en déficit, que quelques centaines de millions manquent pour l'équilibrer, on entend dire : « Et le privilège ? » La réglementation du privilège, l'exercice des bouilleurs de cru permettaient, paraît-il, d'encaisser des sommes fantastiques, de pourvoir à de nombreuses dépenses.

Les partisans de la réglementation ont fait miroiter des cascades de millions ; on a d'abord parlé d'un préjudice annuel de deux cents millions ; puis, effrayés cela pendant par l'énormité d'une telle somme, qui représente plus de moitié de la consommation taxée, les adversaires du privilège ont consenti un rabais et reconnu que l'Etat ne perdait qu'une centaine de millions ; enfin, par pure condescendance sans doute, le chiffre des prévisions s'abaissait de plus en plus etoscille aujourd'hui entre cinquante et soixante millions.

La vérité est toute différente. Les statistiques officielles empruntées au Bulletin de statistique du ministère des finances permettent de la dégager des exagérations systématiques.

La réglementation du privilège — réglementation qu'on voudrait instituer — a duré, on se le rappelle, trois ans, de mars 1903 à février 1906.

Quelles recettes a-t-elle données à l'Etat ?

La première année (1903-1904) a mis sous la main du fisc — pour me servir de l'expression consacrée par un long usage — un peu plus de 12.000 hectolitres d'alcool pur ; la seconde année (1904-1905) un peu plus de 81.000 hect. ; la troisième année, 48.000 hect. environ ; au total, pour les trois ans, cent quarante et un mille hect. — exactement — d'alcool pur, représentant un peu plus de trente et un millions de francs de droits de régie, soit dix millions par an en moyenne.

Nous sommes très loin, on le voit, de la somme considérable de bénéfices dont on parle constamment.

Il est d'ailleurs imprudent de compter ces trente et un millions comme bénéfice net : même lorsque le privilège n'est pas réglementé, même lorsque les agents du fisc n'interviennent pas chez les propriétaires, chez les cultivateurs, pour contrôler leur consommation et l'imposer, il faut bien admettre — les plus déterminés adversaires du privilège ne le nieront pas — que les eaux-de-vie recueillies sont expédiées dans des conditions régulières, qu'elles paient les taxes qui grèvent l'alcool. Dans certains départements, gros producteurs en effet, où les bouilleurs distillent des quantités importantes (Cognac, Armagnac), on daignera bien reconnaître que les eaux-de-vie ne voyagent qu'accompagnées des pièces exigées.

Il est difficile d'évaluer le volume de ces eaux-de-vie : c'est un travail que l'administration des contributions indirectes seule pourrait mener à bonne fin. Mais il n'est pas exagéré de croire que plusieurs millions seraient revenus à l'Etat, en toute hypothèse, et qu'en définitive, les ennemis des bouilleurs sont loin de compte.

Est-ce donc pour cinq ou six millions par an qu'il faut — alors que, fort heureusement, le souci de l'inviolabilité du domicile devient de plus en plus vif — songer à remettre en vigueur les procédés inquisitoriaux qui ont accompagné la réglementation du privilège ?

A-t-on oublié les multiples exemples cités, du haut de la tribune, les incidents qui attestent, de 1903 à 1906, le zèle trop ardent de certains employés du fisc ?

Qu'on mette en balance le faible produit de l'impôt et les vexations renouvelées dont furent victimes des milliers de cultivateurs, poursuivis impitoyablement pour des oublis commis de bonne foi, pour des erreurs causées uniquement par l'inexpérience. On se demandera alors si un impôt est légitime, lorsqu'on a recouru aux procédés qui ont été signalés pour en assurer la rentrée.

Adrien DARIAC,
Député de l'Orne.

CHRONIQUE LOCALE

Sur le mur de la Poste

Au-dessus de la boîte aux lettres de la Poste (rue du Lycée), il y a, affiché contre le mur un placard sur lequel ont été inscrites les heures de départ des courriers.

Nous disons « ont été inscrites » parce qu'aujourd'hui ce n'est plus qu'un morceau de papier usé par le temps, sali par la poussière.

De plus, il est placé à une hauteur telle qu'il faut avoir presque la taille d'un tambour-major pour pouvoir déchiffrer quelque chose. Et encore, faut-il avoir une bonne vue, car ce placard est garanti par un grillage très étroit.

Nous ne savons pas ce que le remplacement de ce tableau coûterait à l'Administration ; mais quand bien même la dépense s'élèverait à 0,75 centimes, le sacrifice pourrait être fait.

Le public serait content et puis un tableau neuf sur un neuf produirait meilleur effet que le vilain papier qui s'y étale en ce moment.

Plusieurs fois, des réclamations ont été adressées à ce sujet : on ne les a pas entendues, dans tous les cas, on n'en a pas tenu compte.

Faudrait-il ouvrir une souscription publique ?

L. B.

Votes de nos députés

Sur le contre-projet présenté par M. Augagneur au sujet de la loi militaire, nos députés ont voté :

Pour : MM. Bécays et Malvy.
Contre : M. de Monzie.

La Chambre a repoussé le contre-projet par 339 voix contre 214.

Sur le contre-projet présenté par M. Painlevé au sujet de la loi militaire, ont voté :

Pour : MM. Bécays et Malvy.
Contre : M. de Monzie.

La Chambre a repoussé le contre-projet par 323 contre 233.

Lycée Gambetta

M. Bonnafoix, agrégé d'histoire, est nommé professeur d'histoire au Lycée Gambetta en remplacement de M. Valès, nommé à Pau.

Le Proviseur du lycée Gambetta a l'honneur de faire connaître aux familles que la préparation aux numéraires de l'enregistrement, des contributions directes, indirectes, des postes et télégraphes, au concours des Ponts et Chaussées sera assurée par les professeurs du lycée, comme les années précédentes, dès la rentrée d'octobre 1913.

Distributions des prix

La distribution des prix aux élèves du Lycée Gambetta, sera présidée par M. Ceccaldi, préfet du Lot.

Le discours d'usage, sera prononcé par M. Valès, professeur d'histoire.

La distribution des prix aux élèves du Collège des jeunes filles, sera présidée par M. Grimal, président du tribunal civil de Cahors.

Brevet supérieur

Ont été définitivement reçues au Brevet supérieur :

Mlles Biscan, Boyé, Bru, Campcros, Cros, Lasfargues Ida, Lamoureux, Nadal, Poussou, Sindou, Treilles, de l'Ecole normale ;
Blaquière, Borredon, Cubaynes, Grassian, Marty, Pardes, du Collège de jeunes filles de Cahors ;
Bernère, du Collège de Figeac ;
Bonnays, Donnadiou, Plagaven, Redouls, de l'Ecole supérieure de Montcouq ;
Seigé, de Cahors ;
Valette, du Cours secondaire de Brive ;
Nouguès, de Toulouse.

Collège de jeunes filles

Parmi les aspirantes reçues au Brevet Supérieur, nous relevons les noms des élèves du Collège de jeunes filles :

M^lles Jeanne Blaquière, de Cransac.
Marie Borredon, de Montpezat-du-Quercy.
Irma Cubaynes, de Cahors.
Madeleine Grassian, de Cahors.
Gabrielle Marty, de Cahors.
Andrée Pardes, de Castelfrac.

Nos félicitations aux élèves et à leurs professeurs.

Les retraites ouvrières

Le ministre du travail, frappé de ce que le libellé du bulletin annuel de situation des assurés de la loi des retraites délimité par les caisses d'assurances n'est pas de nature à renseigner complètement les assurés, vient de mettre à l'étude une modification de ce bulletin. Il contiendrait désormais l'indication, outre le rappel des rentes acquises, des rentes éventuelles produites à soixante ans et de l'allocation éventuelle de l'Etat pour les assurés facultatifs.

Le bulletin ferait connaître le montant des majorations correspondant à leurs versements, avec la rente éventuelle au même âge. Il sera nécessaire, pour faire cette petite réforme, de modifier l'article 14 de la loi du 5 avril 1911 et l'article 125 du décret du 25 mars 1911.

Fête militaire

Le 7^e d'infanterie célèbre sa fête annuelle, ce soir jeudi.

A cette occasion, mercredi soir, a eu lieu une retraite aux flambeaux.

La musique, les clairons et les tambours du 7^e encadrés de porteurs

de torches et de lampions, ont parcouru les rues de la ville suivis par une foule nombreuse.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CAHORS

PRÉSIDENCE DE M. CAYLA, CAPRAIS
Extrait du procès-verbal de la séance du jeudi 26 juin 1913

Parmi les nombreux sujets proposés à la compétence de la Chambre et soumis à ses délibérations, il faut particulièrement retenir les suivants :

1° Une circulaire du Ministre du Commerce, faisant connaître que le nombre de Bourses commerciales de séjour à l'étranger est fixé à quatre pour l'année 1913, et que les épreuves écrites auront lieu les 6 et 7 octobre prochain. L'affiche annonçant le concours a été apposée, et le détail des conditions ainsi que les matières du programme sont tenus à la disposition des intéressés par le Secrétariat de la Chambre.

2° En réponse à un vœu précédemment exprimé par la Chambre pour que le Lot et Marseille soient directement reliés par téléphone, le Ministre l'a informée qu'en regrettant de ne pouvoir donner satisfaction complète, pour des raisons techniques, son administration a mis à l'étude l'établissement d'un circuit direct Toulouse-Marseille et qu'elle fera tous ses efforts pour le faire aboutir dans le plus bref délai.

3° Une note du Directeur de la Cie d'Orléans relative aux améliorations qu'elle a apportées dans l'horaire des trains intéressant notre région, à l'occasion du changement de service entré en vigueur depuis le 25 juin. Un grand nombre de ces heureuses modifications ont été faites à la demande de la Chambre de Commerce du Lot et à la suite de l'intervention personnelle de M. Autesse, son délégué auprès de l'Office des Transports du Centre-Ouest.

4° Le Président de la Chambre de Commerce de Paris fait connaître que sur l'initiative de la France, le prochain Congrès International des Chambres de Commerce et des Associations Commerciales et Industrielles, qui doit s'ouvrir en juin 1914, sera tenu à Paris.

5° Le Président de la Chambre, au nom de la Compagnie tout entière, a signé une formule de pétition aux gouvernements intéressés, dans le but d'obtenir qu'au prochain Congrès de l'Union Postale Universelle qui se tiendra à Madrid en 1914, le tarif postal international soit abaissé et unifié avec le tarif intérieur.

6° La Chambre, invitée à donner son avis sur le projet de loi rapporté par M. Aimé Berthod, au nom de la Commission du travail de la Chambre des Députés et relatif à la réglementation des salaires pour le travail des ouvrières à domicile, a chargé M. Calméjane-Course de vouloir bien rédiger un rapport sur cet important sujet qui sera remis à l'ordre du jour de la Compagnie dans sa prochaine séance.

7° Vœux exprimés :
Sur la proposition de M. Besombes, la Chambre de Commerce, après en avoir délibéré, émet les vœux suivants :

a) Que les expéditions de bestiaux de toute nature, d'au moins un wagon et pour n'importe quelle destination, donnent droit à la délivrance d'un permis de toucheur, Aller et Retour ;

b) Que la Compagnie d'Orléans accorde le transport gratuit de tous les emballages en retour ou destinés à être retournés pleins ;

c) Que soit rapportée la mesure qui interdit la sortie aux voyageurs munis de billets directs pour les stations situées au-delà, lorsqu'ils ont moins de trente minutes d'attente dans les gares de bifurcation.

Le Président de la Chambre de Commerce,
CAYLA Caprais.

Le nouveau Mandat-Lettre

Depuis le 1^{er} juillet, le public trouve dans tous les bureaux de poste un nouveau modèle de mandat-lettre que M. A. Massé, ministre du Commerce, de l'Industrie et des P. T. S., a décidé de substituer au modèle actuel.

Désormais, le destinataire du mandat-lettre recevra des mains du facteur, en même temps que les fonds, un « coupon fermé » constituant une petite carte-lettre et sur lequel figurera le montant de l'envoi, ainsi que le nom et l'adresse de l'expéditeur.

Lorsque le destinataire sera absent lors du passage du facteur-payeur, ce dernier laissera néanmoins au domicile le coupon de correspondance, en indiquant au dos le jour et l'heure de son nouveau passage pour le paiement des fonds.

Incendie d'un champ de blé

Mardi, dans la journée un champ de blé appartenant à M. Lagarrie, propriétaire à Fontanet, a été la proie des flammes.

On évalue à trois ou quatre sacs le blé ainsi détruit sur pied.

On attribue ce sinistre à l'imprudence de quelques cantonniers qui auraient brûlé il y a quelques jours, des herbes et des buissons dans le voisinage de ce champ de blé. Ils auraient mal enterré les restes fumants de ces herbages et la chaleur que nous subissons aurait ramené ce foyer.

CONCOURS INTERDÉPARTEMENTAL De la race ovine des Causse du Lot

Le concours interdépartemental de la race ovine des Causse du Lot, tenu à Figeac, dimanche 29 juin, favorisé par un temps magnifique et installé sous les beaux arbres de la place du Calvaire, a été remarquable.

Près de mille têtes de bétail ont été présentées, aussi, le travail de classement, commencé à huit heures du matin par le Jury, divisé en deux commissions, ne fut terminé que vers midi.

Le Jury était ainsi composé :
1^{re} commission : MM. Delbreil, Président de la Société d'Agriculture du Lot, Président ; Sémirot, commissaire en bestiaux ; Hug, éleveur à Assier ; Campagne, vétérinaire à Figeac ; Laparra, propriétaire à Cardaillac ; Simon, éleveur, élu par les exposants ; Pezet, professeur d'Agriculture à Figeac, secrétaire.

2^e commission : MM. Quercy, directeur des Services agricoles, Président ; Deltil, vétérinaire départemental ; Brugières, propriétaire à Catus ; Andral, éleveur à Mayrinhaac-le-Francais ; Hérel, éleveur au Bastit, membre élu par les exposants ; Girma, secrétaire de la Société d'Agriculture du Lot, secrétaire.

A trois heures et demie, a eu lieu la proclamation des récompenses sous la présidence de M. Lahurthe, sous-préfet de Figeac.

MM. Loubet, sénateur du Lot ; Bécays, député de Figeac ; D' Pezet, maire de Figeac ; Murat, conseiller général de St-Céré, les membres du Jury et des notabilités agricoles de la région, avaient pris place sur l'estrade édiflée par les soins de la municipalité.

M. le sous-préfet de Figeac dit combien il est heureux de présider cette fête agricole et félicite les organisateurs et les exposants.

Il parle des nombreuses institutions créées depuis quelques années par le gouvernement de la République pour les populations rurales : crédit agricole, assurance-bétail, retraites ouvrières.

Il termine en engageant vivement les jeunes générations à rester dans les villages qui les ont vu naître et à

ne pas se laisser séduire par les mirages trompeurs des villes.

M. Quercy, Directeur des Services agricoles fait la critique du concours. Il signale les progrès réalisés depuis leur création, et engage les éleveurs à continuer à améliorer la race par une sévère sélection et non par croisement avec des races étrangères.

M. Delbreil, Président de la Société d'Agriculture du Lot, prenant à son tour la parole, rappelant la mémoire de M. de Verniac, dit combien il serait heureux de constater les progrès réalisés depuis la création de ces concours. Il dit tout l'espoir qu'il met en nos parlementaires pour obtenir de l'Etat d'importantes subventions destinées à l'encouragement de l'élevage dont il fait ressortir les bénéfices. Il donne quelques conseils aux éleveurs sur la sélection continue des reproducteurs et démontre l'importance d'une alimentation rationnelle. Il termine en faisant un appel aux agriculteurs pour l'organisation d'associations mutuelles, et donne lecture du palmarès.

PREMIERE DIVISION (ouverte à tous les exposants)

MÂLES

1^{re} Catégorie : Agneaux

- 1^{er} prix, 45 fr., Brel Henri, à Labastide-Marnhac ;
- 2^e, 40 fr., Pradelle, Cél. à Faycelles ;
- 3^e, 35 fr., Tournié Timot, à Gramat ;
- 4^e, 30 fr., Brel Elie, à Alviagnac ;
- 5^e, 30 fr., Leplaze Jean, à Alviagnac ;
- 6^e, 25 fr., Audubert Cyp., à Carennac ;
- 7^e, 25 fr., Lasserre Maxim., à Gramat ;
- 8^e, 20 fr., Lavergne Cyp., à Alviagnac ;
- 9^e, 20 fr., Guiraudou Pier., à Carennac ;
- 10^e, 15 fr., Riol Joseph, au Bastit ;
- 11^e, 15 fr., Bonnet Michel, à Labastide-Murat ;
- 12^e, 10 fr., Salgues Jean, à Cambe ;
- 13^e, 10 fr., Soulié Jean, au Bastit ;
- 14^e, 10 fr., Gary Gabriel, à Figeac ;
- 15^e, 10 fr., Delsahut Cyp., au Bastit.

2^e Catégorie : Antenaïs

- 1^{er} prix, 75 fr., Riol Joseph, au Bastit ;
- 2^e, 65 fr., Brel Henri, à Labastide-Marnhac ;
- 3^e, 60 fr., Pradelles Cél., à Faycelles ;
- 4^e, 60 fr., Guiraudou P., à Carennac ;
- 5^e, 50 fr., Audubert C., à Carennac ;
- 6^e, 50 fr., Darais E., à Labastide-Marnhac ;
- 7^e, 45 fr., Joyeux J.-P., à Reilhac ;
- 8^e, 40 fr., Lacam J.-L., à Faycelles ;
- 9^e, 35 fr., Brel Elie, à Alviagnac ;
- 10^e, 30 fr., Ferlic Gabriel, au Bourg ;
- 11^e, 20 fr., Montbrun J., au Bourg ;
- 12^e, 20 fr., Talou Ed., à Camburat ;
- 13^e, 15 fr., Carbonel L., à Monbrun ;
- 14^e, 15 fr., Auquié Francis, à Assier ;
- 15^e, 15 fr., Despeyroux A., au Bastit ;

Prix supplémentaire, 15 fr., Prabounot Albert, à Gramat ;
Prix supplémentaire, 15 fr., Vidal P., au Bastit.

3^e Catégorie : Bétiers

- 1^{er} prix, 70 fr., Delsahut C., au Bastit ;
- 2^e, 60 fr., Brel H., Labastide-Marnhac ;
- 3^e, 50 fr., Hérel Jean, à Loubressac ;
- 4^e, 40 fr., Brel Elie, à Alviagnac ;
- 5^e, 35 fr., Tournié Timothée, Gramat ;
- 6^e, 30 fr., Réservé.
- 7^e, 25 fr., Carbonel Jacques, Faycelles ;
- 8^e, 20 fr., Despeyroux Aug., au Bastit ;
- 9^e, 15 fr., Laplaze Louis, à Alviagnac.

DEUXIEME DIVISION (ouverte aux exposants de la 1^{re} région)

FEMELLES

1^{re} Catégorie : Agnelles

1^{re} Section (lots de 5 têtes)

- 1^{er} pr., 40 fr., Guiraudou P., Carennac ;
- 2^e, 30 fr., Tournié Abel, à Issendolus ;
- 3^e, 25 fr., Prabounot Abel, à Gramat.

2^e Section (lots de 10 têtes)

- 1^{er} prix, 55 fr., Lasserre M., à Gramat ;
- 2^e, 40 fr., Hérel Pierre, à Gramat ;
- 3^e, 30 fr., Laplaze Louis, à Alviagnac.

2^e Catégorie : Antenaïses

1^{re} Section (lots de 5 têtes)

- 1^{er} prix, 50 fr., Lavergne L., Alviagnac ;
- 2^e, 40 fr., Prabounot Albert, à Gramat ;
- 3^e, 30 fr., Guiraudou Pierre, Carennac ;

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XV

Suite du dénouement de la seconde idée de Gontran

— Eh ! mon Dieu oui, cher vicomte. Réfléchissez un peu à tout ce qui se passe entre nous, et voyez si je peux avoir confiance. Hier, vous me menaciez de votre cravache pour me contraindre à me battre avec vous jusqu'à la mort de l'un de nous deux !... il n'y a pas une heure, vous vous élançiez sur moi, le poignard levé, et sans la vigueur de mon poignet, il n'y aurait plus, en ce moment, le moindre baron de Polart vivant et bien portant... Rien ne me garantissait que demain il ne vous prendrait point de nouveau fantaisie de m'envoyer dans l'autre monde et que vous n'emphyroieriez pas pour cela quelque moyen ingénieux que

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Yver.

mon imagination, malgré sa grande fertilité, ne pourrait deviner... je me suis mis en garde... Aujourd'hui vous savez que ma mort subite serait votre perte irrémédiable... Bien loin de songer à vous débarrasser de moi par un procédé expéditif, vous veillerez sur moi désormais avec toute la sollicitude d'une bonne mère préservant de tout risque le plus cher de ses enfants... Lorsque nous serons assis à la même table, vous éloignerez de mon assiette les aliments indigestes ; lorsque nous nous promènerons ensemble, vous aurez dans vos poches une provision de mouchoirs pour m'essuyer le front afin de m'éviter les refroidissements... lorsque nous sortirons à cheval, vous aurez grand soin d'essayer les chevaux avant de me les laisser enfourcher, dans la crainte que ma monture ne bronche ou ne s'emporte... enfin, si j'étais appelé en duel, vous vous hâteriez de provoquer mon adversaire et de le conduire sur le terrain, séance tenante, pour l'empêcher de me donner un coup d'épée. Vous voyez, mon cher vicomte, que ma conduite de ce soir est celle d'un logicien consommé. Il est possible que ma défiance vous froisse (les soupçons bien fondés froissent toujours), mais il est certain qu'en votre for intérieur vous ne pouvez manquer d'admirer ma prudence.

Le baron se tut.

Gontran, les sourcils froncés et la

tête basse, gardait le silence.
— Vous ne répondez pas, donc vous êtes de mon avis, reprit M. de Polart au bout d'une seconde. Maintenant, cher vicomte, il se fait tard, je ne vous renvoie pas, mais je vous souhaite le bonsoir... je vous attendrai demain dans l'après-midi, n'oubliez pas de m'apporter l'invitation que vous savez.

Le vicomte fit un signe de tête affirmatif et se dirigea vers la porte.

Au moment où il allait l'atteindre, M. de Polart le rappela.

— A propos, lui demanda-t-il, combien avez-vous gagné ce soir ?

— Cinq ou six mille francs, je crois.

— Voyons...

Gontran vida ses poches et étala sur une table de l'or et des billets de banque.

Le baron compta.

— Six mille deux cents francs, dit-il.

De cet argent il fit deux parts.

D'un côté il entassa cinq mille fr., de l'autre il n'en laissa que douze cents.

— Mon cher Gontran, reprit-il ensuite en faisant disparaître les cinq mille livres dans son gousset et en poussant la portion congrue vers le jeune homme, empoechez ceci, et ne vous étonnez pas du prélevement que je viens d'opérer... Mes droits à cette dime sont incontestables, car, si vous avez gagné, c'est que j'avais préparé

les cartes...
Gontran prit les douze cents francs sans prononcer une parole et sortit. Cette fois, M. de Polart ne jugea point à propos de le rappeler.

XVI

La demande.

Tandis que se déroulaient à Toulon les faits si tristes et si compliqués que nous avons racontés dans le cours des précédents chapitres, d'autres faits d'un ordre tout différent se passaient au château de Presles.

On n'a point oublié sans doute que Gontran, obéissant à l'invitation impérieuse du baron de Polart, avait rencontré sur la route Marcel de Labardès et Raoul de Simeuse.

L'ex-capitaine et son fils adoptif se rendaient au château, et le but de cette visite matinale était solennel, car M. de Labardès se proposait de demander au général la main de sa fille Blanche pour Raoul.

Aussi, à mesure que le phaéton, entraîné par des chevaux rapides, se rapprochait des futaises séculaires du parc, le jeune homme sentait s'accroître les battements de son cœur, et au moment où l'attelage franchit les grilles de l'avenue, Raoul était pâle d'émotion.

Marcel s'aperçut de ce trouble et de cette pâleur.

— Du courage, mon enfant, dit-il, j'ai bon espoir, je vous le jure, car

vous n'êtes pas de ceux qu'on accueille par un refus...

Georges Herbert, prévenu la veille de la démarche qui devait avoir lieu ce jour-là, attendait les visiteurs sur le haut du perron.

— Mon ami, lui demanda Marcel, comment se trouve le comte de Presles aujourd'hui ?

— Très bien, grâce au ciel, répondit le mari de Diane.

— Alors, fit vivement Raoul, il peut nous recevoir et nous entendre ?

2^e Section (lots de 10 têtes)
1^{er} prix, 65 fr., Tourmié T., à Gramat ;
2^e, 50 fr., Hérel Pierre, à Gramat ;
3^e, 40 fr., Cayrol Philippe, à Bio ;
3^e Catégorie. — Brebis
1^{re} Section (lots de 5 têtes)
1^{er} prix, 40 fr., Lavergne C., Alvernac ;
2^e, 30 fr., Guiraudou P., à Carennac ;
3^e, 20 fr., Tourmié Abel, à Issendolus.
2^e Section (lots de 10 têtes)
1^{er} prix, 50 fr., Hérel J., à Loubressac ;
2^e, 40 fr., Cayrol Philippe, à Bio ;
3^e, 30 fr., Lasserre Maximin, Gramat.

TROISIEME DIVISION (ouverte aux exposants de la 2^e région) FEMELLES

1^{re} Catégorie. — Agnelles
1^{re} Section (lots de 5 têtes)
1^{er} prix, 40 fr., Riol Joseph, au Bastit ;
2^e, 30 fr., Despeyroux Aug., au Bastit ;
3^e, 25 fr., Brel H., Labastide-Marnhac ;
4^e, 20 fr., Toulze Oscar, à Bédour.
2^e Section (lots de 10 têtes)
1^{er} prix, 55 fr., Bonnet Michel, à Labastide-Murât ;
2^e, 40 fr., Vidal Pierre, au Bastit ;
3^e, 30 fr., Delsahut Cyprien, au Bastit ;
4^e, 25 fr., Toulze Ambroise, à Bédour.

2^e Catégorie. — Antenaises
1^{re} Section (lots de 5 têtes)
1^{er} prix, 50 fr., Riol Joseph, au Bastit ;
2^e, 40 fr., Despeyroux Aug., au Bastit ;
3^e, 30 fr., Brel H., Labastide-Marnhac ;
4^e, 20 fr., Lompuech Louis, Camburat.
2^e Section (lots de 10 têtes)
1^{er} prix, 65 fr., Delsahut C., au Bastit ;
2^e, 50 fr., Vidal Pierre, au Bastit ;
3^e, 30 fr., Bonnet M., Labastide-Murât ;
4^e, 25 fr., Toulze Ambroise, à Bédour ;
Prix supplémentaire, 15 fr., Pleimpon Henri, à Fontanes-Lunegarde.

3^e Catégorie. — Brebis
1^{re} Section (lots de 5 têtes)
1^{er} prix, 30 fr., Brel H., Labastide-Murât ;
2^e, 25 fr., Riol Joseph, au Bastit ;
3^e, 20 fr., Despeyroux J.-B., au Bastit ;
4^e, 15 fr., Réserve.
2^e Section (lots de 10 têtes)
1^{er} prix, 40 fr., Delsahut C., au Bastit ;
2^e, 30 fr., Vidal P., au Bastit ;
3^e, 25 fr., Bonnet M., Labastide-Murât ;
4^e, 20 fr., Toulze Antoine, à Bédour.

QUATRIEME DIVISION
(ouverte à tous les exposants)
TROUPEAUX
1^{re} Section (troupeaux de 15 têtes)
1^{er} prix, 70 fr., Despeyroux A. Bastit ;
2^e, 60 fr., Bonnet M., Labastide-Murât ;
3^e, 50 fr., Lasserre Maximin, Gramat ;
4^e, 40 fr., Prabuonot Albert, Gramat ;
5^e, 30 fr., Brel H., Labastide-Marnhac ;
6^e, 25 fr., Riol Joseph, au Bastit ;
7^e, 20 fr., Guiraudou Pierre, Carennac ;
8^e, 20 fr., Vidal Pierre, au Bastit.
2^e Section (troupeaux de 25 têtes)
1^{er} prix, 90 fr., Delsahut C., au Bastit ;
2^e, 70 fr., Hérel Jean, à Loubressac ;
3^e, 60 fr., Carboneau J., à Faycelles ;
4^e, 50 fr., Pleimpon H., Fontanes-Lun.

PRIX D'HONNEUR
1^{er} prix, médaille de vermeil au plus beau bétail choisi parmi ceux des 2^e et 3^e catégories : Riol Joseph, au Bastit.
2^e prix, médaille d'argent au plus beau lot de brebis (5 têtes) choisis dans les 2^e et 3^e catégories de la 1^{re} région : Lavergne Cyprien, Alvernac.
3^e prix, médaille d'argent au plus beau lot de brebis (5 têtes) choisis dans les 2^e et 3^e catégories, de la 2^e région : Riol Joseph, au Bastit.

Le ventre de Cahors
Voici le nombre des animaux de boucherie abattus pour la consommation de Cahors, pendant le mois de Juin 1913 :

Bœufs.....	73, pesant 46.804 kil.
Vaches.....	8, — 3.911 —
Moutons.....	597, — 17.720 —
Veaux.....	134, — 14.793 —
Porcs.....	5, — 602 —
Total.....	817, — 83.830 —
Chevaux ou mulets.....	10
Anes.....	3

Foire du 1^{er} Juillet
Moutons amenés, 275 ; têtes vendues, 490.
Viande de boucherie. — Moutons, 90 cent. le kilo ; agneaux, 80 cent. le kilo.
Brebis d'élevage, de 28 à 32 fr. la pièce.
Marché à la volaille. — Poules, 90 cent. ; poulets, 1 fr. 10 ; canards, 80 cent. ; dindes, 80 cent. ; lapins domestiques, 40 cent., le tout le demi-kilo ; œufs, 1 franc la douzaine ; oisons, de 6 à 8 francs ; canardins, de 2 à 3 francs la paire.
Halle. — Blé, 21 fr. 50 ; maïs, 16 fr. l'hectolitre.

Marché aux bestiaux. — Bœufs gras, vendus à raison de 42 fr. les 50 kilos ; vaches, 35 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 1.050 à 1.150 fr. ; vaches, de 650 à 750 fr. ; bouvillons, de 500 à 650 fr. ; porcs d'élevage, de 18 à 30 francs pièce, selon qualité et grosseur.
Trains Bonnet
« L'agence des trains Bonnet » 26, rue de la Cerisaie, organise un départ d'Auvergne sur Paris le 11 juillet 1913. Ceux de nos lecteurs qui voudraient profiter de ce voyage, sont priés de se procurer leurs billets le plus tôt possible, le nom-

bre des places étant limité. Les billets sont d'une validité de 90 jours, avec réduction de 40 à 50 0/0. Le tarif sera affiché dans les gares ; il est le même que celui appliqué pour les départs de trains Bonnet de Paris sur Auvergne.
Les billets ne seront pas distribués dans les gares. Ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas de parents ou d'amis pour les faire prendre à Paris, n'auront qu'à envoyer à l'« Agence des trains Bonnet » 26, rue de la Cerisaie, un mandat représentant le prix du voyage, plus un franc pour l'envoi de un ou plusieurs billets. Ils devront indiquer le nom et l'adresse de chaque voyageur.

Procès-verbal
Les « hachoteurs » s'amuse ! C'est de leur âge. Ils organisent des monomes, chantent, font du bruit. Il n'y a rien à dire à cela.
Mais le soir, ils prennent plaisir à frapper aux portes, à tirer les cordons de sonnette. Les propriétaires, les locataires se fâchant et certains ayant porté plainte, la police exerça mercredi soir une active surveillance.
Aussi, ce fut une désagréable surprise pour quelques hachoteurs d'être cueillis par les agents, mercredi soir, au moment où ils carillonnaient dans la rue des Cadourques.
Procès-verbal a été dressé contre les carillonneurs.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie
PROGRAMME DU 3 JUILLET 1913
Allegro Militaire Clérence
Si j'étais Roi (Ouverture) Adam
Vénézia (Valse) Désormes
François les Bas bleus (F^o) Bernicat
London-Polka O. Métro
Allées Fénélon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

Arrondissement de Cahors
Bagat
Naissance chez M. Ayrot, instituteur à Bagat d'un gros garçon : Robert-Jean. La mère et l'enfant se portent très bien.
Félicitations et vœux de bonheur et de prospérité.

Saux
Succès scolaire. — Nous apprenons avec une vive joie que Mlle Capsal, élève de l'E. P. S. de Montcuq, fille de M. Capsal, instituteur à Saux, vient de subir avec succès les examens du B. E. Tous les amis de l'École, tous les républicains se réjouissent de ce succès.

Saint-Laurent
Election de la municipalité. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche, à huit heures et demie, pour l'élection de la municipalité.
M. Crocis, premier inscrit au tableau, procède à l'installation des conseillers élus les 8 et 15 juin dernier.
Il cède ensuite la présidence à M. Denègre, doyen d'âge ; ce dernier, maire sortant, déclare qu'il n'accepte de nouveau les fonctions de maire que dans l'intention bien arrêtée de s'employer à faire cesser les divisions existantes et de ramener la paix dans notre commune.
Un conseiller de la section de Saint-Laurent répond que c'est sur des actes qu'on jugera cette promesse.
Il est ensuite procédé au scrutin pour l'élection du maire et pour celle de l'adjoint.
Sont élus : maire, M. Denègre ; adjoint, M. Aimé Pax, tous deux par 6 voix sur 6 votants.
Les quatre conseillers de la section de Saint-Laurent n'ont pas voulu prendre part au vote alléguant que les élections des 8 et 15 juin ayant été annulées vendredi par le conseil de préfecture, le conseil élu n'avait plus qualité pour élire la municipalité ; ils se sont également abstenus de signer le procès-verbal de la séance.

Sérignac
Violent incendie. — Hier, vers deux heures de l'après-midi, un incendie d'une extrême violence s'est déclaré dans la maison appartenant à M. Lala, au Caussé, commune de Sérignac.
Les pertes importantes, sont couvertes par une compagnie d'assurances.

Arrondissement de Figeac
Figeac
Conseil d'arrondissement. — Dimanche 29 juin s'est tenue à Figeac une réunion de tous les maires du canton Ouest, à laquelle assistaient aussi MM. Pezet, maire de Figeac ; Béouys, député, et Loubet, sénateur.
M. Dournes, maire de Faycelles, conseiller d'arrondissement sortant, avait tenu à faire connaître à ses collègues et amis que son état de santé ne lui permettait pas de solliciter le renouvellement de son mandat de conseiller d'arrondissement.
Malgré la très vive insistance faite auprès de lui, M. Dournes a persisté

dans son ferme désir de ne pas briguer de nouveau les suffrages des électeurs, mais il a tenu toutefois à assurer de son dévouement celui de ces amis qui accepterait de poser sa candidature.
M. Merle, le sympathique et dévoué maire de Lissac, vu la demande que lui en ont faite tous les maires du canton, a accepté d'être le candidat du parti républicain à la prochaine élection du conseil d'arrondissement.
Le choix de M. Merle a été favorablement accueilli par tous les républicains.
Depuis plus de vingt ans que M. Merle dirige les intérêts de la commune de Lissac, il a su, dans ses fonctions de maire, se montrer un administrateur zélé et dévoué, homme à esprit large, tolérant, sincèrement républicain.
Nul doute qu'il n'apporte ces mêmes qualités dans le nouveau mandat qu'il sollicite des électeurs républicains et que ces derniers seront heureux de lui confier.

Ligue des Droits de l'Homme. — La conférence organisée par la section de Figeac et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs est définitivement fixée au 12 juillet, à huit heures et demie du soir.
M. Laborie de Larigaldie, le distingué et sympathique avocat du barreau de notre ville, développera les sujets suivants : « But de la Ligue des Droits de l'Homme ; Action de la section locale ; Etude sur l'indigénat en Algérie ».
Les cartes d'entrée sont déposées, dès aujourd'hui, chez le secrétaire et le trésorier MM. Maruéjols, négociant, place Carnot, et Cayrol, négociant, place Champollion. Les membres de la Ligue voudront bien retirer au plus tôt leurs cartes et se tenir à la disposition de leurs amis pour leur procurer les entrées qu'ils voudront bien leur demander. Le prix unique des places est des plus modiques : 50 centimes.

Concours. — Le concours annuel des pouliches et juments poulinières est fixé au mercredi 16 juillet courant.
Banquet des combattants de 1870-71. — Ce banquet est fixé au dimanche 13 juillet. Il sera présidé par M. le docteur Fernand Pezet, maire de Figeac, MM. Laburthe, sous-préfet ; Loubet, sénateur, et Bécays, député, y assisteront.
Les retardataires qui désirent y prendre part, sont priés de se faire inscrire sans retard.
Des maires de nombreuses communes de l'arrondissement ont envoyé leur adhésion.
Ajoutons que la remise solennelle de la médaille commémorative aura lieu le même jour, à deux heures du soir, sur la place de la Raison et qu'un officier supérieur, délégué du ministre de la guerre, assistera à cette cérémonie patriotique.

Marcihac
Au syndicat des planteurs. — Le 29 juin les planteurs de tabac syndiqués de la commune de Marcihac se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M. Garrigues président.
Beaucoup de planteurs assistent à la réunion.
Après avoir entendu la lecture de la circulaire du bureau de la Fédération, concernant l'organisation d'une caisse d'assurance obligatoire pour les planteurs et les statuts élaborés par ce même bureau, les syndiqués se prononcent à l'unanimité contre l'acceptation de la dite caisse.
Dans tous les Congrès d'ailleurs, les délégués du syndicat de notre commune avaient reçu mandat de combattre toute assurance ; ce dernier vient de montrer encore une fois son opposition.

Saint-Chels
Carnet blanc. — Nous apprenons le prochain mariage de notre excellent ami Edouard Aldhui, instituteur à St-Chels avec Mlle Henriette Bayles, institutrice adjointe à Maroueix.
Aux jeunes et charmants époux toutes nos félicitations et meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Assier
Comité Radical. — Le comité de notre commune se réunira dimanche prochain, à 20 h., à sa permanence.
Ordre du jour : le banquet du 14 juillet ; les élections du 3 août ; versement des cotisations annuelles.

Latonville-Lentillac
P. T. T. — Le maire de Latonville-Lentillac a été informé par M. le Directeur des postes et télégraphes que l'établissement de facteur-receveur, créé dans cette commune par décision ministérielle, entrera en fonctions le 16 juillet prochain.
Déjà le facteur-receveur et un facteur attaché à ce bureau sont nommés. D'ici au 16, très probablement, un facteur auxiliaire affecté à ce bureau sera nommé aussi.
Le courrier apportant les dépêches arrivera à Latonville à 8 h. 20 et rentrera à St-Céré à 3 h. 20.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Tribunal correctionnel. — Adultère et complicité. — Mme Thérèse Croze, femme Poignol, ménagère à Souillac et le sieur Alexis Faurel, sieur de long au même lieu, 16 fr. d'amende à la première et 50 francs au second.
Abus de confiance. — Le sieur Carcy (Jean-Marie), boulanger à Toulouse, ancien ouvrier agricole à Chanterredrix, est condamné à deux mois de prison et 25 fr. d'amende.
Enfin, Jean Ségala, colporteur à Cuzance, qui s'est livré à des voies de fait, récolte, 5 francs d'amende avec sursis.

La Foire. — Voici les cours pratiqués :
Bœufs gras, de 42 à 46 francs les 50 kilos ; moutons gras, de 45 à 50 francs ; porcs gras, de 55 à 60 francs, le tout les 50 kilos, poids vif ; porcelets, de 10 à 25 francs la pièce.
Le blé valait de 24 à 26 fr. 25 ; le seigle, de 17 à 18 fr. 25 ; le maïs, de 23 à 25 francs ; l'orge, 23 fr. 25, le tout l'hectolitre ; l'avoine, de 9 à 9 fr. 50 les 80 litres.
La volaille et le jardinage se sont vendus très cher.

Gramat
Foire. — Malgré les pressants travaux des champs, très bonne foire à Gramat le 30 juin ; les marchés ne présentaient pas l'animation des grandes foires, mais les transactions étaient actives et de nombreux marchés se sont traités à de bons prix.
Sur le marché des bœufs la vente a été particulièrement active de même que sur le foirail des bêtes à laine.
Le foirail aux porcs était un peu dégarni, quelques nourris et porcelets ont atteint des prix avantageux.
A la halle et sur le marché à la volaille les cours sont très rémunérateurs ; les poulets arrivent à 1 fr. 15 le 1/2 kilog.
La laine en suint se vend 1 fr. le 1/2 kilog.
En somme, bonne foire pour les marchands et acheteurs.
Les marchands étalagistes ont fait recette.

St-Sauveur-la-Vallée
Mort dans son champ. — Mardi matin 1^{er} juillet, M. Avezou, propriétaire à Saint-Sauveur-la-Vallée vaquait à des travaux dans un de ses champs situé à Nougayrol, près Soullomès, lorsqu'il fut pris d'un malaise subit. Un faneur occupé dans un pré voisin l'ayant aperçu se porta immédiatement à son secours, mais tous les soins étaient inutiles, Avezou succomba quelques instants après.

Martel
Fête des écoles. — Cette fête a été favorisée par un temps splendide et elle a été absolument réussie.
Le programme, fort bien composé, fut très bien exécuté et l'on applaudit vigoureusement grands et petits élèves dans leurs chants, monologues ou chansons mêlés.
L'Harmonie prêtait son concours à cette fête. Notre jeune fanfare scolaire, secondée par quelques musiciens de la ville, que nous remercions de leur concours, exécuta avec beaucoup de brio quelques excellents morceaux, en particulier une *Marseillaise* fort bien enlevée.
Pendant le premier entr'acte, une distribution de gâteaux fut faite aux plus petits ; une quête au profit de la Caisse des écoles rapporta 28 fr. 30.

Gignac
Course de bicyclettes. — La course de bicyclettes organisée le dimanche 29 juin, à l'issue de notre fête locale a donné les résultats suivants :
Premier prix, M. Roy ; deuxième prix, M. Paterné ; troisième prix, M. Fouillade.
Cette course était organisée par M. Perrier, de Cressensac (Lot).

Lachapelle-Auzac
Ecole fermée. — Depuis un mois, les enfants de notre école laïque sont privés de leur maître. Un groupe de pères de famille nous prie de demander à M. Qui de Droit si Lachapelle-Auzac doit être privée encore longtemps de son école.

Chronique agricole
Traitements contre l'Oïdium de la Vigne
L'Oïdium est un champignon microscopique qui se développe sur les organes verts de la vigne lorsque les conditions deviennent favorables (chaleur, humidité, état des organes de la plante).
Le soufre est le produit le plus efficace contre l'Oïdium. On l'emploie généralement en poudrages, seul ou mélangé ; exceptionnellement on l'incorpore aux bouillies cupriques. On trouve dans le commerce plusieurs sortes de soufre : 1^o le soufre sublimé, dont les particules sont arrondies et d'une grande finesse ; 2^o le soufre trituré, à fragments anguleux et plus

ou moins tenus. On lui attribue, à cause de sa structure, des qualités particulières d'adhérence ; 3^o le soufre précipité, habituellement tiré des résidus d'industrie. Il possède une finesse supérieure aux précédents et se présente sous des colorations variables suivant l'origine ; le plus fréquemment il est noir. La valeur comparative de ces différents soufres n'a pas été jusqu'ici parfaitement établie. Leur état de finesse et d'adhérence sont des qualités à rechercher. Il est prudent de s'assurer de la pureté de chacun d'eux et notamment de celle des soufres noirs.
Le premier traitement demande à être fait très tôt, dès que les bourgeons ont 8 à 10 centimètres. L'opération est alors efficace, rapide et peu coûteuse. Le deuxième traitement sera fait à la floraison. Un troisième doit être exécuté trois à quatre semaines après le précédent. Dans les vignobles sujets à cette maladie, il devient nécessaire de faire un, deux ou plusieurs traitements supplémentaires. Il en sera de même avec les cépages sensibles (et en général les cépages à raisins noirs).
Les soufres exécutés pendant les journées de très fortes chaleurs vers juillet exposent les raisins au grillage. Ce danger est moindre en opérant le matin et le soir. Ne pas souffrir à la veille d'un sulfatage. Eviter autant que possible de souffrir par grand vent et lorsque la pluie menace. Si un soufrage est suivi d'une grande pluie, il est prudent de le recommencer.

Pour le premier traitement, on a intérêt à se servir d'appareils à main. Le sablier est alors particulièrement recommandable. Pour les autres traitements on peut se servir de soufres à dos d'homme ou à traction. L'essentiel est que le soufre pénètre partout dans l'intérieur des ceps. Le premier traitement nécessite quinze kilogrammes de soufre environ par hectare ; les traitements suivants de trente à quarante kilogrammes selon l'abondance de la végétation. Il n'y a pas intérêt à réduire ces doses.
Le soufre peut entrer en mélange avec certains produits pour combattre d'autres maladies indépendamment de l'Oïdium. Tels sont : Le soufre cuprique qui agit également contre le Mildiou. Le soufre nicotiné usité contre l'Altise, la Cochylis, l'Eudemis. Le soufre à la naphthaline, obtenu par l'addition au soufre ordinaire de dix pour cent de naphthaline en poudre, est employé contre la Cochylis. Les bouillies soufrées, préparées en incorporant deux à trois kilogrammes de soufre à la bouillie cuprique. Pour obtenir le mélange, il est nécessaire de malaxer préalablement le soufre avec la chaux destinée à neutraliser la bouillie. Cette opération, assez pénible, peut être évitée par l'emploi de soufre ayant subi une préparation spéciale et qu'on trouve dans le commerce sous le nom de soufres mouillables. Les bouillies soufrées ne peuvent pas remplacer les soufres.
Les polysulfures alcalins s'emploient en dissolution dans l'eau à raison de 800 à 900 grammes par hectolitre. On les applique en pulvérisations sur les feuilles. S'en tenir strictement à ces doses pour ne pas brûler.
Le permanganate de potasse peut s'appliquer l'hiver en badigeonnages sur les souches, à la dose de quatre kilogrammes par hectolitre d'eau. L'été, on le pulvérise sur les divers organes. La solution ne doit alors contenir que 200 grammes de permanganate par 100 litres d'eau. On reproche à ce dernier d'avoir une action de trop courte durée, action qui est du reste contestée.

A. THOURÉ et J.-L. VIDAL
De la Revue de Viticulture.

Bibliographie
« La Femme Chic »
Revue Mensuelle de Modes. Paraissant le 1^{er} de chaque mois. 47, rue de Sévres, Paris VI^e.
Pour les départements : Le numéro 2 fr. 25. — L'abonnement d'un an 23 fr.

Sommaire du N^o de Juillet
Josiane : La Mode à Paris. — Joyeuse : De Tout un Peu. — P. de Cousse : Chronique Théâtrale. — Derys : Pouppées et Collectionneurs. — M. Naudat : Les Idées de Meg. — Docteur André : Les Maladies de la peau chez les enfants.
10 pages d'illustrations en noir reproduisant les dernières créations de la Mode en ce qui concerne le Tailleur, le Costume Flou, la Robe de Soirée, les Chapeaux, le Costume d'Enfants, etc., etc.
8 planches Hors-Texte, coloriées à l'aquarelle et donnant les créations des Maîtres de la Couture : Redfern, Francis, Buzenet, Laferrère.
Patron découpé d'une Veste en Moire.
Ce numéro est en vente chez tous les Libraires.
L'administration de « La Femme Chic » envoie un spécimen de sa revue contre toute demande accompagnée de 0 fr. 50.

A LOUER
DE SUITE
DÉBIT de TABAC
AVEC FONDS D'ÉPICERIE
S'adresser à M. RAMÈS
7, rue Brice, CAHORS

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU MIDI

Service d'Été 1913
Le service des trains comporte, sur le réseau du Midi, de nouvelles et importantes améliorations qui permettent aux voyageurs des diverses régions de la France de se rendre, pendant la saison d'été avec plus de rapidité et de confort dans nos admirables stations pyrénéennes.
C'est ainsi que des relations extraordinaires entre Paris et les Pyrénées-Orientales seront assurées, à partir du 1^{er} juillet, par la mise en marche d'un nouveau train avec voitures de luxe entre Narbonne, Perpignan, Vernet-les-Bains et Odeillo-Via-Font-Romeu. Les voyageurs quittant Paris-Orsay à 19 heures, arriveront par des voitures directes à Vernet-les-Bains à 10 h. 38 au lieu de midi 18, et à Odeillo-Font-Romeu à Midi, par le train électrique qui traverse La Cerdagne française.

De nouveaux express, comprenant des voitures directes de première et de seconde classe, amélioreront également les relations entre Paris et les stations thermales et balnéaires des Pyrénées : Hendaye, Biarritz, St-Jean-de-Luz, Les Eaux-Bonnes, Cauterets, Luz-St-Sauveur, Barèges, Bagnères-de-Bigorre, en permettant de partir de ces différents points après dîner, et d'arriver à Paris à 9 h. 1/2 du matin.

Les Excursions dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault, le Tarn et l'Aveyron, vont être facilitées par la création de nouveaux express de jour et de nuit dont les horaires sont indiqués dans le Guide illustré du réseau.

Applications générales de l'Électricité
ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
par Arc et Incandescence
ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX
Lustrerie - Appareillage - Sonneries
Téléphones privés et de réseau
Force Motrice, Dynamos
Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé
ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU
Constructeur-Électricien
9, Rue du Lycée, 9 - Cahors
Livraison de moteurs dans les 24 heures
Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction
Prix défiant toute concurrence
Plans et devis sur demande
Location de décoration électrique pour fêtes et soirées
TÉLÉPHONE 37

PAR CORRESPONDANCE
A PEU DE FRAIS
et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE PIGIER :
Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc.
Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Éléves par correspondance jouissent de mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'École Pigier prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux *Carrères Administratives*. Envoi gratuit du Programme C. Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

guérison assurée de toutes les Maladies de l'**ESTOMAC** par la **FERMENTOSE**
de 1^{re} classe
Prix 3 50 la boîte de 30 cachets pour 15 jours de traitement.
En vente dans toutes les bonnes pharmacies.
Laboratoire de la FERMENTOSE, 35, rue du Rocher, PARIS
La « Fermentose » est en vente à CAHORS : Pharmacie FOURNIÉ.

BULLETIN FINANCIER
Paris, 2 juillet.
Les impressions concernant le conflit entre les Etats balkaniques étaient aujourd'hui plus pessimistes et en conséquence le marché a été faible et sans affaires.
La Rente française fléchit à 83,85.
Le Serbe perd un point à 79,40, le Turc cote 84,20, l'Italien 96,37 et l'Extérieure espagnole 88,10.
Les fonds russes sont irréguliers.
Nos Sociétés de Crédit s'inscrivent : la Banque de Paris à 1745, le Comptoir d'Escompte à 1047, le Crédit Foncier à 884 et le Crédit Lyonnais à 1625.
Dans le groupe des chemins français, le Lyon est à 1246, le Midi à 1114, le Nord à 1678 et l'Est à 876. Les valeurs industrielles russes s'abaissent assez sensiblement. Le Rio Tinto recule à 1807.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête Nationale du 14 Juillet
Validité exceptionnelle des billets
Aller et Retour

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1913, la Compagnie d'Orléans rendra valables du jeudi 3 au dernier train du vendredi 18 juillet les billets *Aller et retour* ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n°s 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 18 juillet.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

RAFFINERIE D'EGYPTE

KRACH DE 1905
Perte remboursée
SANS FRAIS
Même pour titres revendus ou échangés
Ecrire DUNAIGRE, avocat,
24, rue St-Lazare, Paris.
Tél. 135-41.

Opérations de Bourse s^e frais
Examen — Révision — Comptes
DUNAIGRE, avocat, même adresse.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

EN SOUSCRIPTION

ONÉSIME RECLUS ATLAS
DE LA PLUS GRANDE FRANCE

160 cartes 4^e en couleurs en 20 livraisons
160 pages de texte avec vignettes sur carton de Luxe couché

PRIX : 60^f broché, 66^f relié. Demander Livraison Spécimen à 3 fr.
Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76 à **ATTINGER FRÈRES** Éditeurs, PARIS
2, Rue Antoine-Dubois

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances
A LA
GRANDE PHARMACIE

DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : **Paul GARNAL, O. S.** Pharmacien de 1^{re} Classe
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON

DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal **ATTESTATION D'UN MÉDECIN**
et le Corps Médical **DE LA FACULTÉ DE PARIS**

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

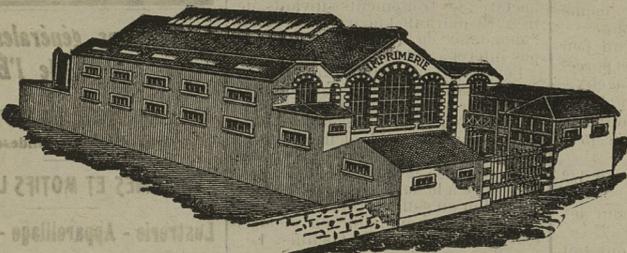
ALENÇON (Orne)

20 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. — PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

SERVICE D'ÉTÉ 1913

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	8	1123	121	23	35	1125
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19	20 27	22 51	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—
LIMOGES (arr.)	—	14 2	—	0 47	2 28	8 34	—
BRIVE... (arr.)	3 16	14 12	—	0 53	2 36	9 10	—
Gignac-Cressensac (arr.)	6 45	15 48	15 58	2 35	4 14	13 12	19 25
SOULLAC (arr.)	7 21	—	16 33	—	—	13 47	20 3
CAZOULES (arr.)	7 40	—	16 52	—	4 49	14 6	20 23
Lamothe-Fénelon (arr.)	7 53	—	17 2	—	4 52	14 10	20 43
Nozac (arr.)	8 9	—	17 18	—	—	14 18	20 52
GOURDON (arr.)	8 19	—	17 28	—	—	14 34	21 9
Saint-Clair (arr.)	8 31	—	17 40	—	5 17	14 56	21 33
Dégagnac (arr.)	8 40	—	17 49	—	—	15 5	21 43
Thézac-Peyrilles (arr.)	8 51	—	18	—	—	15 16	21 55
Saint-Denis-Catus (arr.)	9 2	—	18 11	—	—	15 27	22 7
Espère (arr.)	9 13	—	18 23	—	—	15 38	22 19
CAHORS (arr.)	9 22	—	18 33	—	—	15 47	22 30
Sept-Ponts (arr.)	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41
Cieurac (arr.)	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	22 51
Labenque (arr.)	9 51	—	19 8	—	—	16 18	23 2
Causade (arr.)	10 5	—	19 22	—	—	16 34	23 8
MONTAUBAN (arr.)	10 12	—	19 29	—	—	16 42	23 19
TOULOUSE... (arr.)	10 45	18	20 2	—	6 35	17 17	23 19
	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	23 58
	12 31	19 16	21 57	6	7 50	20 7	24 36

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	1140-1128	1132 (*)	4	122	700	1136
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE... d.	13	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN... d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Causade... d.	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Lalbenque... d.	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12
Cieurac... d.	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts... d.	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... (arr.)	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27
Espère... d.	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	13 32
St-Denis-Catus... d.	—	—	19 17	6 20	—	—	9 42	15 44
Thézac-Peyrilles... d.	—	—	19 31	6 36	—	—	9 54	15 57
Dégagnac... d.	—	—	19 45	6 50	—	—	10 7	16 10
Saint-Clair... d.	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 19
GOURDON... d.	—	—	20 3	6 54	—	—	10 25	16 28
Nozac... d.	—	—	20 17	7 11	23 22	—	10 38	16 42
Lamothe-Fénelon... d.	—	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 50
CAZOULES... d.	—	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 59
SOULLAC... (a.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19
Gignac-Cressensac... d.	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
BRIVE... (d.)	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26
PARIS... (A.) arr.	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41
PARIS... (O.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—

De Cahors à Libos

CAHORS... dép.	6 3	7 28	12 40	18 52
Mercuès... d.	6 17	7 50	12 54	19 7
Douelle (Arrêt)... d.	6 21	—	12 58	19 11
Parnac... d.	6 28	8 8	13 5	19 19
Luzzech... d.	6 34	8 19	13 11	19 27
Castelfranc... d.	6 46	8 46	13 22	19 43
Prayssac (Arrêt)... d.	6 49	—	13 25	19 46
Puy-l'Evêque... d.	6 58	9 11	13 34	19 58
Duravel... d.	7 5	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac... d.	7 13	9 37	13 49	20 14
Fumel... d.	7 23	10 4	13 58	20 27
LIBOS... d.	7 29	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay)... d.	22 55	—	4 46	8 43

De Libos à Cahors

	MIXTE	19 50	22 51	10
PARIS (Orsay)...	12 20	7 48	15 18	21 9
LIBOS... dép.	12 41	7 56	15 26	21 15
Fumel... d.	12 57	8 6	15 36	21 25
Soturac-Touzac... d.	13 8	8 13	15 43	21 32
Duravel... d.	13 35	8 22	15 50	21 39
Puy-l'Evêque... d.	—	8 29	15 57	21 46
Prayssac (Arrêt)... d.	14 6	8 37	16 2	21 51
Luzzech... d.	14 23	8 49	16 12	22 1
Parnac... d.	14 38	8 57	16 20	22 9
Douelle (Arrêt)... d.	—	9 2	16 25	22 14
Mercuès... d.	14 55	9 7	16 30	22 19
CAHORS... Arr.	15 13	9 19	16 42	22 31

De Cahors à Capdenac

CAHORS... dép.	7 11	13 31	18 29
Cabessut... d.	7 20	13 40	18 40
Arcambal... d.	7 31	13 51	18 49
Vers... d.	7 40	14	18 57
Saint-Géry... d.	7 49	14 8	19 7
Conduché... d.	8 2	14 21	19 18
Saint-Cirq-la-Popie... d.	8 9	14 28	19 24
St-Martin-Labouval... d.	8 26	14 37	19 31
Calvignac... d.	8 34	14 45	19 37
Parnac... d.	8 48	15 1	19 50
Cajarc... d.	8 59	15 12	19 59
Montbrun... d.	9 9	15 22	20 7
Toirac... d.	9 22	15 36	20 18
Lamadelle... d.	9 34	15 48	20 29
CAPDENAC... Arr.	9 46	16 2	20 41
PARIS (Orsay)...	22 55	4 46	8 43

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay)...	20 27	—	22 51
CAPDENAC... dép.	7 23	10 44	17 31
Lamadelle... d.	7 34	10 55	17 43
Toirac... d.	7 44	11 5	17 55
Montbrun... d.	7 52	11 13	18 4
Cajarc... d.	8 4	11 22	18 16
Calvignac... d.	8 14	11 32	18 27
St-Martin-Labouval... d.	8 23	11 38	18 37
Saint-Cirq-la-Popie... d.	8 30	11 45	18 46
Conduché... d.	8 36	11 51	18 53
Saint-Géry... d.	8 48	12 2	19 10
Vers... d.	8 53	12 7	19 16
Arcambal... d.	9 1	12 15	19 25
Cabessut... d.	9 10	12 24	19 36
CAHORS... Arr.	9 18	12 32	19 44

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	19 50	22 51	8 20	10
St-Denis-près-Martel.	4 40	9 20	13 52	20 5
Vayrac.	4 48	9 29	14 3	20 14
Bétaille (arrêt).	4 52	9 33	14 7	20 18
Puybrun.	5	9 41	14 16	20 26
Bretenoux-Biars.	5 9	9 52	14 29	20 39
Port-de-Gagnac.	5 16	9 59	14 36	20 46
Laval-de-Cère.	5 24	10 7	14 44	20 56
Lamativie.	5 45	10 30	15 6	21 20
Siran (arrêt).	6 1	10 46	15 22	21 36
La Roquebrou.	6 17	11 1	15 38	21 51
AURILLAC... arrivée.	6 56	11 14	16 16	22 33

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	6 38	10 58	15 32	19 42
Sarlat.	6 50	7 33	11 58	16 40